

Zeitschrift: Générations : aînés
Band: 31 (2001)
Heft: 7-8

Artikel: Des avocats à votre service
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des avocats à votre service

En plus des services qu'elle rend à une clientèle très diversifiée tout au long de l'année, la Permanence de l'ordre des avocats met sur pied les Journées de la permanence, consacrées aux thèmes pour lesquels elle est le plus sollicitée.

Aux avant-postes des problèmes juridiques rencontrés par la population genevoise depuis plus de deux décennies, la Permanence de l'ordre des avocats de Genève a décidé d'œuvrer de manière continue pour que tout un chacun apprenne de moins en moins le droit à ses dépens. C'est dans cette optique qu'elle a décidé d'organiser les Journées de la permanence, manifestations qui auront lieu environ une fois toutes les six semaines et qui seront consacrées aux grands domaines dans lesquels les avocats consultants de la Permanence sont très souvent appelés à fournir des conseils.

Le déroulement des journées est le suivant: tout au long du jour, des avocats particulièrement compétents dans le domaine traité prodigueront, aux conditions usuelles de la permanence (contribution aux frais de fonctionnement de Fr. 60.- pour une consultation allant jusqu'à 45 minutes, les avocats étant bénévoles), des conseils aux particuliers qui les solliciteront sur le sujet. Aux alentours de 17 h 30, la Permanence sera fermée à la consultation et, dans une salle du Palais de Justice qui sera indiquée à l'entrée de celui-ci (côté Bourg-de-Four), une conférence-débat résumant les grands problèmes abordés au cours de la journée sera donnée par un collège d'avocats pratiquant dans le domaine du droit. A

cette occasion, le public intéressé sera invité à poser toutes questions utiles. En fonction du thème abordé, des invités – juges, fonctionnaires de justice, etc. – pourront également répondre aux questions aux côtés des avocats. En juin dernier, la première de ces Journées de la permanence a porté sur les accidents de la circulation et les assurances de protection juridiques. En l'espace d'un an, les prochains thèmes abordés seront les suivants: divorce et mesures protectrices de l'union conjugale, le 4 septembre; droit du travail, le 5 novembre; successions, régimes matrimoniaux, prévoyance, le 22 janvier 2002; droit des enfants, le 6 mars; dettes et droit pénal, le 30 avril; droit médical, le 4 juin.

Justice pour tous

La Permanence de l'ordre des avocats, c'est un service assuré par quelque 300 avocats consultants, tous bénévoles. Ses buts: tout mettre en œuvre pour aider le justiciable et lui faciliter l'accès à la justice; conseiller préventivement; aiguiller le client vers les prestataires de service visés par le problème évoqué; conseiller, le cas échéant, dans le choix d'un avocat. La Permanence est ouverte du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h, sans rendez-vous.

Une consultation de 45 minutes coûte Fr. 60.-, ce qui permet à une clientèle très diverse, issue de toutes les couches sociales, de faire appel à des conseils professionnels. La plupart des consultations portent sur les domaines

suivants: droit de la famille, divorce en particulier; droit du travail (licenciements, mobbing, etc.); problèmes d'assurances; accidents de la circulation; droit médical; poursuites et faillites; droit de la consommation; affaires pénales; contrats, droit des sociétés, problèmes fiscaux et permis de séjour; divers (bail à loyer, responsabilité civile, tutelle, droit du voisinage, explications concernant des procédures, etc.)

C. Pz

Permanence de l'ordre des avocats de Genève, 13, rue Verdaine, 1204 Genève. Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 19 h. Tél. 022/310 24 11.



Conférence-débat au Palais de Justice

Photo Erling Mandelmann